LE CHÂTEAU DE FERRON

coll. privée

Le Bas Quihèdre en Mauron est la principale demeure du sieur Guilhard comme il est dit dans une pièce de 1676 : *escuyer Allain Guilhard, sieur de La Vigne, du Bas Quihèdre où est la principale demeure dudit sieur de La Vigne, avec ses jardins, prés, colombier, vergers, bois, taillis de haute futaie…*

Hélène Vincente Guihart est née le 5 avril 1676 et baptisée le 7 à Mauron, fille de messire Julien Guihart, chevalier seigneur de la Vigne et autres lieux et de dame Marguerite de Saint-Pern. Elle épouse le 11 mars 1675 à Rennes, Joseph Placide Ferron du Quengo (1668-1724). Elle décède le 1er février 1717. Hérite-elle de ce château de la Vigne ? Ici sont nées deux de leurs filles : Marie Élisabeth en 1703, et Marie Anne en 1705, et décèdent en 1708 Marie Élisabeth de 4 ans et 9 mois et Marguerite Émilie de 8 ans.

Jean Baptiste Célestin Ferron

Leur fils Jean Baptiste Célestin Ferron, né le 14 avril 1696 à Saint-Malo (évêché de St-Malo), est nommé conseiller au parlement de Bretagne le 13 octobre 1724. Il épouse le 6 avril 1728 à Saint-Malo, église Saint-Sauveur, demoiselle Françoise Jeanne Maclovie Éon de Carman (1707-1773). De ce mariage, ils ont au moins :

- Julien François Placide Ferron, naît le 6 juin 1730 à Saint-Malo ; qui suit.
- Françoise Marie Louise Ferron, naît le 25 juin 1731 à Rennes et est baptisée à Iridouër. Elle prend l'habit le 4 octobre 1747 au couvent des Calvairiennes, prononce sa profession de foi le 8 octobre 1748 et prend le nom de *sœur Françoise Xavière de Sainte Rosalie.* Elle décède le 30 juin 1752 à Saint-Servan.
- Claude Perrine Maclovie Ferron, naît le 5 décembre 1732 et est baptisée le 23 du même mois dans l'église de Mauron. Son parrain est écuyer Pierre Julien Éon de Carman, capitaine au régiment du colonel général dragon et sa marraine damoiselle Claude Marie Ferron, qui signent ainsi que Louis Ferron chevalier du Quengo. Elle a 22 ans quand elle décède au château Ferron (sic) le 24 avril 1754.
- Joseph Placide Ferron, naît le 12 décembre 1733, et est baptisé *sous condition* le 25 octobre 1735 à Mauron. Son parrain est Julien Placide Ferron son frère et sa marraine Hélène Adélaïde Joseph Éon de Carman, dame de Robien. En 1765, il est enseigne de vaisseau. Il décède le 9 février 1790 à Dinan.
- Marie Bertrand Amant Fidel Ferron, fils, est baptisé en l'église de Mauron le 14 mai 1736 ; son parrain est messire Joseph Bertrand Ferron, seigneur de La Vigne, garde de la marine de sa majesté et sa marraine, damoiselle Julienne Marie Éon de Carman.

- un fils anonyme Ferron, né en 1745, est inhumé le 23 juin 1749 dans le cimetière de l'église.

C'est le Bas Quihèdre que choisit la famille Ferron pour bâtir un château en 1747. Voici le compte rendu de la pose de la première pierre et de la bénédiction : *Le 15 mai 1747, la première pierre du château nommé le Ferron dans notre paroisse de Mauron a été posée par haut et puissant seigneur Cyrille René Roland du Noday, lieutenant du régiment dauphin cavalerie, seigneur du Noday, la Ville Davy et autres lieux et haute et puissante dame Françoise Maclovie Éon du Quengo et le 24 septembre 1748, ledit château a été béni par nous soussigné recteur de Mauron en présence dudit seigneur du Noday, d'écuyer André François Léveque seigneur de la Sonetière, d'écuyer Marie Lemoine seigneur de Launay Daviel, de haut et puissant seigneur Jan Baptiste Célestin Ferron de la Ferronnaye conseiller au parlement de Bretagne, seigneur du Ferron, du Quengo et autres lieux et de dame Françoise Maclovie Éon du Quengo, son épouse, qui ont signé avec nous,*
Signatures : de St Mallon du Lou, Gaultier de Landal, de France de Landal, de St Mallon de Gourher, Éon du Quengo Ferron, Roland Dunoday, Joseph Leleurou, Joseph Ferron garde marine, Amand Fidelle Ferron, Christophe Poignet curé, F Ruaud prêtre curé, Goupil prêtre, Ferron du Quengo, Ferron de la Ferronnais du Quengo, Chesnel curé, Augrin recteur, anonime Ferront.
Le château de La Vigne devient le château de Ferron.

Jean Baptiste Célestin décède le 13 octobre 1770, *le corps de haut et puissant seigneur Jean Baptiste Célestin Ferron de la Ferronnays, seigneur du Quingo et autres lieux, vivant conseiller honoraire au parlement de Bretagne, âgé de 75 ans, fils de haut et puissant seigneur Joseph Placide Ferron du Quengo, aussi conseiller au parlement et de haute et puissante dame Hélène Vincente Guihard, décédé d'hier à son château Ferron, et inhumé ce jour dans le tombeau de ses pères par V et D Siméon Charles Guyot, prieur recteur de Gaël. Présents au convoi et portés les coins du drap mortuaire hauts et puissants seigneurs Dandigné, marquis de la Chasse, conseiller au parlement, de Boulinviliers capitaine de vaisseau, de Launai seigneur de La Chesnaie, de Pontbriand seigneur de La Cauneloy, et autres soussignants.*

Trois ans après, son épouse Françoise Éon meurt. *Le 16 octobre 1773, nous avons inhumé dans le tombeau de la maison du Ferron le cœur de très haute et puissante dame Françoise Jeanne Maclovie Éon de Carman veuve de très haut et très puissant seigneur Jean Baptiste Célestin Ferron, décédée en son hôtel à Dinan le 4 octobre, lequel nous a été présenté par vénérable et discret messire François Ruaud, prêtre à Dinan. La cérémonie de la sépulture fut faite par vénérable et discret messire Siméon Charles Guyot du Chêne, prieur recteur de Gaël, Ruaud prêtre, Jean Marie Alix curé, Gaultier curé, Pirault prêtre, Joseph Poignet prêtre, A Roblain acolythe, G Bergès recteur.*

Julien François Placide Ferron

Julien François Placide Ferron, fils de Jean Baptiste et de Françoise Éon, est né le 6 juin 1730 à St-Malo. Il épouse le 2 septembre 1755 à Rennes, paroisse Saint-Germain, demoiselle Angélique Julie Maclovie Fournier, comtesse de la Chataigneraie (1735-1815). C'est en 1775 qu'il est nommé conseiller au parlement de Bretagne ; il est seigneur comte du Quengo et autres lieux, d'où sont issus :

- Célestin Jean Baptiste Placide Ferron, né le 6 octobre 1756 à Rennes, paroisse st-Germain, épouse le 6 mai 1788 à Saint-Malo, église Saint-Sauveur, demoiselle Françoise Nouail, demoiselle de la Ville Gilles (1764-1837). Il est admis comme conseiller au parlement de Bretagne à la place de son père le 20 février 1778. Il décède le 20 germinal an 13 (10 avril 1805) à Rennes. De cette union naît entre autre Ange Jean Baptiste de Ferron le 22 avril 1789 à Saint-Malo. Comte de Ferron, du Quengo, garde du corps en 1814, capitaine d'infanterie, celui-ci épouse le 15 août 1820, demoiselle Marie Anne Charlotte de Keroignant de Trézel ; d'où quatre enfants et en particulier, Georges Marie Godefroy de Ferron, né à Rennes le 26 avril 1824, qui suit ;
- François Auguste Marie Fidel Ferron, né le 18 mars 1758, à Rennes ;
- Angélique Julie Placide Ferron, née le 21 avril 1759 à Rennes, paroisse St Germain, épouse le 11 juillet 1781 à Mauron, messire Louis Hyacinthe François Péan, comte de Pontfilly (1751-1829), fils unique, veuf, né et domicilié à Lancieux. Le mariage est béni dans la chapelle de Ferron par messire Pierre Pélage Fournier, official de l'évêché de Rennes, chanoine de ladite cathédrale. Les témoins sont messire Guy Marie Fournier seigneur du Bois au Voyer, Joseph Placide Ferron chevalier du Quengo, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, messire Louis de Robien, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, Vincent Paul Pinzcon chevalier du Sel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle décède le 6 décembre 1836.
- Émerence Ferron née en 1763 ;
- Marie Ange Toussaint Placide Ferron, né le 17 avril 1770 à Rennes, qui suit.

Julien François Placide Ferron décède le 2 messidor an 9 (21 juin 1801) à Rennes, rue Saint-Georges. Pendant la Révolution, sa veuve Angélique Julie Fournier habite le château de Ferron, avec

quelques-uns de ses enfants. Elle en subit toutes les horreurs. Les meubles et les effets de la maison de Ferron sont saisis ; l'inventaire et le prisage s'élèvent à la somme de 3 326 livres 18 sols. Tout ce qu'il y a de plus précieux a été transporté au Quengo en Irodouër. Et là encore, le tout est volé et pillé. Les biens confisqués sont rachetés par personnes interposées.

Marie Ange Toussaint Ferron

Marie Ange Toussaint Placide Ferron, fils de Julien Ferron et Angélique Fournier, est né le 17 avril 1770 à Rennes. C'est à lui que revient le château de Ferron et ses dépendances. Par avis du ministre, le 26 mai 1816, M. de Ferron est autorisé à porter le titre de *chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis.* Il se marie dans l'église de Taupont le 14 janvier 1818 avec Françoise Victoire Henriette Isidore de Lambilly, née le 8 juillet 1787 à Rennes, paroisse de Toussaint. Celle-ci, dame de Ferron, meurt le 16 septembre 1832 au Ferron ; elle est inhumée dans le cimetière de Mauron.
Resté veuf sans enfant, Marie Ange Toussaint de Ferron du Quengo, animé de sentiments profondément chrétiens, se montre d'une extrême générosité envers la paroisse de Mauron. C'est lui qui fait bâtir l'école des sœurs de la rue Prévaye, puis la chapelle. Il crée l'hospice et laisse 1 200 francs pour l'entretien de six personnes pauvres et soutient les œuvres paroissiales de tout son pouvoir. On dit par ailleurs, combien il est regretté quand il meurt en son château le 23 mai 1854.
Par testament olographe, Marie Ange Toussaint de Ferron maintient la rente perpétuelle de 25 francs par an pour la fondation annuelle de vingt messes dans la paroisse de Mauron. Il lègue aux sœurs de la communauté, dont le testateur dit avoir fondé l'établissement et tant que durerait cet établissement, une rente annuelle de 1 200 francs payable à la Toussaint de chaque année, en argent, grains, ou autres valeurs à la volonté du légataire et de l'avis des sœurs avec explication que, si leur établissement venait à cesser de subsister, cette somme de 1 200 francs par an, serait distribuée par les mains du propriétaire de la ferme de Ferron aux pauvres de la commune de Mauron, en argent, grains ou vêtements comme il le jugerait convenable. Ce legs est fait aux sœurs de la charité de la communauté de Mauron spécialement et exclusivement pour qu'elles reçoivent dans l'hospice de Mauron, six pauvres femmes qui seraient présentées et désignées par le propriétaire.
Il lègue par préciput et hors part à Georges Marie de Ferron, son petit neveu, tous les immeubles qu'il possède dans les communes de Mauron, Muel, Saint-Léry, Gaël, Concoret et Illifaut. L'usufruit est donné à son père Ange Jean Baptiste de Ferron ; ce dernier meurt à Rennes le 8 février 1866.

Georges Marie Godefroy de Ferron

Georges Marie Godefroy de Ferron, fils d'Ange Jean Baptiste de Ferron et de Marie Ange Charlotte de Keroignant de Trézel, naît le 25 avril 1824 à Rennes, rue Baudrairie.
L'héritage du château de Ferron en Mauron excite la jalousie de ses frère et sœurs Blanche, Arthur et Clotilde : d'où des procès à Montfort, à Rennes en cassation, qu'il gagne. Vers 1866, il fait restaurer le château. Après avoir vendu son château d'Irodouër et transporté au Ferron tout ce qu'il y avait de précieux, il vient l'habiter.
Georges de Ferron, habite avec sa mère au 6 rue d'Isly à Paris, quand il épouse le 6 mars 1866 à Paris 9e Berthe Véron qui est bonne, belle et riche. Elle est née le 18 août 1843 à Maisons-Alfort, fille d'Adolphe et de Julie Labbé. Pendant quelques années, il goûte au Ferron quelques moments de bonheur.

À son arrivée dans le pays, Georges de Ferron est indifférent en matière de religion, mais grâce au concours de sa femme, de M. de Bourgerel de Guégon son ami, de M. Éveno un vicaire de Mauron, il devient chrétien pratiquant. On le voit approcher des sacrements à chaque grande fête et réciter chaque jour son chapelet. De 1898 à sa mort, l'abbé Chesnel va le dimanche à 8 heures dire la messe dans la chapelle. À l'exemple de son oncle, il favorise toutes les œuvres de la paroisse par ses libéralités, en particulier les écoles chrétiennes. Aussi, sur la demande de Mgr Bécel, le pape Léon XIII, en 1893, l'honore du titre de *chevalier de Saint Grégoire.* Depuis lors, l'évêque de Vannes l'appelle aimablement son chanoine !

Il est d'un caractère très vif, mais revient facilement de l'impression d'un moment et écoute volontiers les sages remontrances qui lui sont faites. Sa patience est admirable dans les longues crises de goutte qu'il supporte chaque année. La violence du mal a déformé ses pieds et ses mains. Nonobstant, M. de Ferron porte fièrement ses nombreuses années et conserve toujours la prestance et l'allure du noble gentilhomme.
Quant à son cœur, il est compatissant et généreux. Ce qui le prouve, ce sont ses innombrables libéralités envers les pauvres de Mauron dont il connaît pourtant le mauvais esprit, et les visites multiples en son château où ses parents et ses amis reçoivent toujours une joviale et aimable hospitalité.
Madame de Ferron choisit pour dame de compagnie sa cousine Mme veuve Reybaud, née Pauline

coll. privée

Le Court, de Compiègne. Le chagrin ne tarde pas à accabler le comte de Ferron. Il perd son fils unique, Julien Olivier, né à Paris ; celui-ci décède au château le 20 décembre 1871, âgé de 3 ans et 9 mois. Sa femme Berthe Véron décède le 20 juin 1886, chez sa mère Julie Labbé au 6 avenue du Coq à Paris 9e.

Après la mort de Madame de Ferron en 1886, le vicomte Georges garde auprès de lui Pauline Reybaud comme intendante de la maison ; celle-ci est pour lui, pleine d'affection et de dévouement.
Le 28 janvier 1905 vers quatre heures, M. de Ferron veut faire une promenade. Saisi par le froid, il tombe sans connaissance sur l'esplanade derrière le château. Devenu plus mal après une semaine d'alternatives de mieux et de pire, le curé Garel l'administre et lui donne la communion le dimanche soir 5 février. Il meurt le lendemain vers midi après d'horribles souffrances. Les funérailles sont fixées au 9 février. La levée du corps est présidée par M. Garel, entouré de M. Duruisselle vicaire général de Rennes, de M. de La Villeaucomte curé de Saint Aubin de Rennes, et d'une trentaine de prêtres, de toute la noblesse du pays et d'un grand concours du peuple. Le corps est placé sur un corbillard magnifique, venu de Rennes, des deux côtés les pompiers font cortège puis viennent le maire et le conseil municipal, les fabriciens, les fermiers, la famille : M. de Vandeuvre, fils de la sœur du défunt, M. de Ferron, fils de son frère, madame de Montesquiou, nièce de madame de Ferron, tous les châtelains des environs et la foule. L'église est drapée d'ornements de deuil. Pendant la messe célébrée par M. le vicaire général Duruisselle, M. Garel monte en chaire, montre surtout en M. de Ferron le cœur généreux et compatissant qui s'épanouit en bonnes œuvres de toutes sortes. Au cimetière, après l'absoute donnée par M. de La Villeaucomte, M. Moisan paie son dernier tribut de reconnaissance à celui qui a tout fait pour soutenir les intérêts des Mauronnais. M. de La Morlais, au nom de l'amitié, fait une peinture si fidèle du gentilhomme chrétien et loyal, qu'il émeut tous les cœurs et son éloquence laisse dans l'auditoire une profonde impression. Il s'est surpassé ! Son cœur a parlé et bien parlé…
Georges de Ferron établit par testament Mme Reybaud sa légataire universelle au grand étonnement de tous et M. de Roussigné, un ancien magistrat de Paris, son exécuteur testamentaire. Mme Reybaud a continué d'habiter le château pendant la belle saison.
Le testament de Georges de Ferron oblige la légataire à donner aux dames de l'instruction chrétienne de Mauron, tant que durerait l'établissement qu'elles dirigent, la somme de 1 200 francs par an, qui leur avait été faite par lui en mémoire de son oncle, et aussi leur laisser la jouissance de tous les bâtiments, cours, jardins, terres qu'elles occupent dans les conditions de prêt et de location. En cas de vente du mobilier (évalué d'après l'inventaire à 37 146,15 francs) de la succession du Ferron, on doit en exclure et conserver en nature

les portraits de famille et les objets ayant un caractère de souvenir intime que l'exécuteur testamentaire désignerait.
Le testament interdit à la légataire de rien réclamer à la société des écoles de Mauron pour la quote-part qui pouvait revenir au testateur dans les terrains sur lesquels est bâtie l'école des frères de Mauron.

Le château

Le château et ses alentours sont parfaitement tenus. La maison a une vue splendide sur la forêt de Paimpont, mais n'a aucun cachet particulier ; c'est une vaste maison bourgeoise. L'intérieur est tout à fait riche et confortable ; devant, parterres et grande prairie que limite la route de Mauron à Gaël ; derrière, parterres, prairie puis bois de haute futaie et enfin l'étang rempli d'herbes, que l'on dit poissonneux ! À cent mètres du château dans un bosquet s'élève la chapelle.
À sa mort, M. de Ferron était conseiller municipal et président de la fabrique de Mauron et il a exercé les fonctions de maire de Mauron de 1889 à 1990. Il ne termine pas son mandat ; c'est M. Moisan qui lui succède.

M. Huet, régisseur des propriétés de Ferron, habite le bâtiment de la basse-cour avec son fils, sa belle-sœur et sa nièce. Devant la vétusté du château, le maire de Mauron, Jean Allain le fait démolir vers 1938. Depuis, l'emplacement de l'édifice fait place à des terrains pour la culture. À la fin du XXe siècle, on y voyait encore la très jolie petite chapelle.

Jean-Claude FICHET a extrait ce texte des *Cahiers de l'abbé David*, écrit vers 1907. Ce texte a été enrichi de renseignements généalogiques par

Armelle QUERBOUËT.

Sources :
- Geneanet ;
- AD35, Rennes NMD ;
- AD56, Mauron BMS et NMD ;
- AD75, Paris NMD.

Les témoins synodaux

Parmi les actes de sépultures de Taupont entre 1617 et 1665 se trouve la nomination de témoins synodaux. Le 04.07.1627 ont été nommés Julien TAUPINEL, Pierre REGNAULT, Jean BOISADAN. Tous les ans, vers le mois de juin, ces nominations apparaissent ; ensuite ils ne sont plus que 2. Quel est le rôle de ces personnes ?

Armelle QUERBOUËT

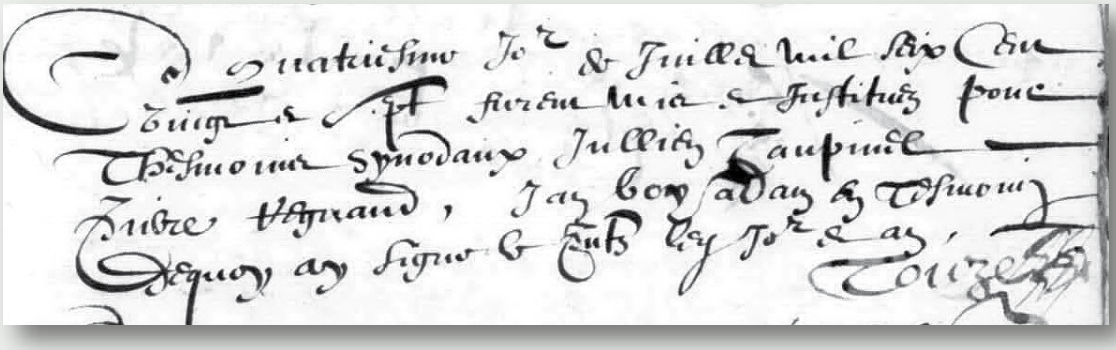

Trouvé sur ce site

http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject_?p.118:41./var/artfla/encyclopedie/textdata/IMAGE//

Témoin synodal était le nom donné autrefois aux doyens des villes et aux doyens ruraux, parce qu'ils donnaient des informations et rendaient compte dans le synode épiscopal des désordres qui régnaient parmi le clergé et le peuple. Après que ceux-ci furent déchus de leur autorité, on les remplaça par une autre sorte de témoins *synodaux*, qui ressemblaient à des jurés ; c'était un prêtre et deux ou trois laïques députés de chaque paroisse. Ensuite, on nomme deux de ces jurés pour chaque diocèse. Cet office fut conféré aux marguilliers ou anciens du consistoire.
Si on considère qu'il s'agit de simples clercs, prêtres ou marguilliers, ou autre personne, il se peut que l'un des trois soit décédé. Á mon avis, pour cette fonction, il faut probablement avoir un certain âge.

Marie-France SAVENAY